

**Rapport sur les familles jurassiennes. Quelle suite et selon quel calendrier ?**

En fin d'année passée, le Gouvernement a publié un rapport sur la situation des familles vivant dans notre canton qui s'intitule « Familles jurassiennes: portrait et perspectives ». Ce document a le mérite de mentionner un nombre de potentiels d'amélioration, de défis à relever ainsi que des pistes à suivre en matière de politique familiale.

Avec cette publication de référence, les autorités jurassiennes ont désormais une base de travail pour décider de mesures permettant d'améliorer la vie des familles de notre région. Dès lors, le Gouvernement est placé face à une responsabilité d'action qui demande un engagement clair pour renforcer et réorienter la politique familiale cantonale à la mesure de l'enjeu. Par ailleurs, la concrétisation de cet objectif touchant une multitude d'acteurs (services cantonaux, communes, partenaires sociaux, associations, etc.), elle nécessite un signal politique fort et la mise à disposition de moyens adéquats.

Par conséquent, nous invitons le Gouvernement à répondre aux questions suivantes :

1. En raison même des évolutions rapides qui touchent l'ensemble des familles, une observation permanente de leurs conditions de vie doit être soutenue afin de prendre des décisions dans les meilleurs délais et en toute connaissance de cause. Aussi, par quels moyens et à quelle fréquence le Gouvernement entend-il assurer cette importante tâche d'observation/monitoring sur le court et moyen terme ?
2. Comme le choix des options à prendre a déjà été fait dans le cadre d'un document annexé au rapport sur les familles, le Gouvernement peut-il préciser quels critères ont présidé à cette priorisation des mesures ?  
De plus, quelles sont les premières mesures de politique familiale qui seront mises en œuvre et dans quels délais ?
3. Au vu de l'enjeu fondamental de la politique familiale dans notre société, le Gouvernement n'est-il pas d'avis qu'il y aurait lieu de renforcer les moyens et les compétences du Conseil de la famille et/ou d'examiner l'opportunité de la création d'un poste de « Délégué-e à la politique familiale » ?
4. Enfin, la politique familiale globale étant une tâche transversale, le Gouvernement envisage-t-il des mesures afin que les projets/décisions à venir fassent l'objet d'un examen automatique quant à leurs conséquences directes ou indirectes sur les familles jurassiennes ?

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Delémont, le 29 février 2012

  
Pour le groupe socialiste  
Raphael Ciochi



  


  
  
